

**Conseil de Communauté**  
**Séance du 25 février 2016**

**1. Désignation du Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., le Conseil de Communauté a désigné M. FRANCOIS Jérôme en qualité de secrétaire de séance.

**2. Compte rendu séance précédente**

Le Président soumet à approbation le compte rendu du Conseil de Communauté en date du 28 janvier 2016. Celui-ci a été adopté à l'unanimité.

**3. Compte de Gestion 2015**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité les Comptes de Gestion du Receveur pour l'exercice 2015, dont les écritures sont identiques à celle des Comptes Administratifs pour l'année 2015 pour chacun des budgets de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (C.C.M.A.) cités ci-dessus ;

- ✓ Assainissement Collectif
- ✓ Assainissement Non Collectif (SPANC)
- ✓ Déchets
- ✓ Eau Potable
- ✓ ZA les Avaloirs à Pré en Pail
- ✓ ZA les Renardières à Javron les Chapelles
- ✓ ZA les Terriers à Neuilly le Vendin
- ✓ ZA de Gesvres
- ✓ ZA de Villaines la Juhel
- ✓ Budget Principal

**Compte Administratifs 2015**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sous la présidence de M. Loïc DUPLAINE, Vice-Président, (*M. Daniel LENOIR, Président, ayant quitté l'Assemblée*) a approuvé les Comptes Administratifs de l'ensemble des budgets ci-dessus énoncés pour l'exercice 2015, arrêtés comme exposé ci-dessus et dressés par M. Daniel LENOIR, Président, après s'être fait présenter les Budgets de l'exercice considéré :

a. **Assainissement Collectif**

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice par section	226 230,33	79 668,46
<b>Résultat Global de l'exercice</b>	<b>305 898,79</b>	
Restes à réaliser	- 189 678,75	
<b>Résultat définitif après restes à réaliser</b>	<b>116 220,04</b>	

b. **Assainissement Non Collectif (SPANC)**

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice par section	- 135,44	- 30 156,36
<b>Résultat Global de l'exercice</b>	<b>- 30 291,80</b>	
Restes à réaliser	0,00	
<b>Résultat définitif après restes à réaliser</b>	<b>- 30 291,80</b>	

c. **Eau Potable**

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice par section	302 205,40	851 163,07
<b>Résultat Global de l'exercice</b>	<b>1 153 368,47</b>	
Restes à réaliser	- 263 287,97	
<b>Résultat définitif après restes à réaliser</b>	<b>890 080,50</b>	

d. Déchets

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice par section	173 266,69	186 705,45
<b>Résultat Global de l'exercice</b>	<b>359 972,14</b>	
Restes à réaliser	86 800,00	
<b>Résultat définitif après restes à réaliser</b>	<b>273 172,14</b>	

e. Z.A. de Gesvres

	Investissement	Fonctionnement
Opérations de l'exercice équilibrées par section	98 859,31	98 920,31
<b>Résultat Global de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	

f. Z.A. Les Renardières à Javron les Chapelles

	Investissement	Fonctionnement
Opérations de l'exercice équilibrées par section	1 016 619,60	1 017 349,60
<b>Résultat Global de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	

g. Z.A. Les Terriers à Neuilly le Vendin

	Investissement	Fonctionnement
Opérations de l'exercice équilibrées par section	384 649,28	384 898,28
<b>Résultat Global de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	

h. Z.A. Les Avaloirs à Pré en Pail

	Investissement	Fonctionnement
Opérations de l'exercice équilibrées par section	286 962,33	289 749,33
<b>Résultat Global de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	

i. Z.A. de Villaines la Juhel

	Investissement	Fonctionnement
Opérations de l'exercice équilibrées par section	684 903,49	691 801,65
<b>Résultat Global de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	

j. Budget Principal

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice par section	- 1 455 754,77	2 755 418,03
<b>Résultat Global de l'exercice</b>	<b>1 299 663,26</b>	
Restes à réaliser	812 034,61	
<b>Résultat définitif après restes à réaliser</b>	<b>2 111 697,87</b>	

k. Présentation consolidée des budgets de la collectivité

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice par section	- 713 714,90	3 842 798,65
<b>Résultat Global de l'exercice</b>	<b>3 129 083,75</b>	
Restes à réaliser	272 267,89	
<b>Résultat définitif après restes à réaliser</b>	<b>3 401 351,64</b>	

#### 4. Affectation des Résultats

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, a procédé à l'affectation des résultats des différents budgets pour l'exercice 2015 ainsi qu'il suit :

a. Assainissement Collectif

RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'exercice (cumulé au 31/12/2015)	
DEFICIT .....	€
EXCEDENT .....	79 668,46 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit résiduel de la section d'Investissement	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068 de la section d'investissement)	0,00 €
Report à nouveau créateur en section de fonctionnement (compte 002)	79 668,46 €

b. Assainissement Non Collectif (SPANC)

RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'exercice (cumulé au 31/12/2015)	
DEFICIT	30 156,36 €
EXCEDENT .....	€
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit résiduel de la section d'Investissement	135,44 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068 de la section d'investissement)	0,00 €
Report à nouveau créateur en section de fonctionnement (compte 002)	30 291,80 €

#### c. Eau Potable

RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'exercice (cumulé au 31/12/2015)	
DEFICIT .....	€
EXCEDENT .....	851 163,07 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit résiduel de la section d'Investissement	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068 de la section d'investissement)	200 000,00 €
Report à nouveau créateur en section de fonctionnement (compte 002)	651 163,07 €

#### d. Déchets

RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'exercice (cumulé au 31/12/2015)	
DEFICIT	€
EXCEDENT .....	186 705,45 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit résiduel de la section d'Investissement	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068 de la section d'investissement)	€
Report à nouveau créateur en section de fonctionnement (compte 002)	186 705,45 €

#### e. Budget Principal

RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'exercice (cumulé au 31/12/2015)	
DEFICIT .....	€
EXCEDENT .....	2 755 418,03 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit résiduel de la section d'Investissement	643 720,16 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068 de la section d'investissement)	256 279,84 €
Report à nouveau créateur en section de fonctionnement (compte 002)	1 855 418,03 €

### 5. Syndicat Mixte Ouvert Mayenne Très Haut Débit

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a désigné :

- M. Daniel LENOIR, Président en qualité de membre titulaire appelé à siéger au Syndicat Mixte Ouvert « Mayenne Très Haut Débit » ;
- M. Daniel RATTIER en qualité de membre suppléant appelé à siéger au Syndicat Mixte Ouvert « Mayenne Très Haut Débit ».

### 6. Ateliers Relais - Locations

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, a fixé les modalités relatives aux locations des ateliers relais sur son territoire dans les conditions suivantes :

- En cas de bail commercial :
  - o Montant mensuel de la location : 3 € HT le m<sup>2</sup>, indexé sur l'indice national du coût de la construction
  - o Montant de la caution : 1 mois de loyer
  - o Répartition des charges : Remboursement de Taxe Foncière par le locataire
- En cas de bail dérogatoire (uniquement pour les entreprises si cela correspond au démarrage de leur activité) :
  - o Montant mensuel progressif de la location s'établissant de la manière suivante :

1 <sup>er</sup> mois au 12 <sup>ème</sup> mois	1,50 € HT/m <sup>2</sup> /mois
13 <sup>ème</sup> mois au 24 <sup>ème</sup> mois	2,00 € HT/m <sup>2</sup> /mois
25 <sup>ème</sup> mois au 36 <sup>ème</sup> mois	2,50 € HT/m <sup>2</sup> /mois

- o Durée : maximum 3 ans
- o Montant de la caution : 1 mois de loyer
- o Répartition des charges : Remboursement de Taxe Foncière par le locataire

étant précisé que les baux prendront la forme d'acte administratif.

### **7. Site des Perles : réglementation des préaux**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre ; 1 abstention ; 37 Pour), a approuvé le règlement de l'utilisation du site des Perles à Averton.

### **8. Aménagement d'un gîte au Moulin de Cordouen (Saint-Calais-du-Désert)**

VU la délibération du Conseil Départemental de la Mayenne en date du 16 février 2015 actant du principe de cession pour l'euro symbolique, en faveur de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs, de la propriété du Moulin de Cordouen et décidant l'octroi d'une subvention de 500 000 € pour la réalisation d'une structure d'hébergement touristique ;

CONSIDERANT l'étude réalisée par le Cabinet d'Architectes «Atelier Bleu d'Archi » laquelle conclut qu'un projet de type « éco-construction » est réalisable pour la somme dédiée ;

Le Conseil de Communauté, à la majorité, a :

- pris connaissance de l'étude de faisabilité ;
- approuvé le principe de réhabilitation du Moulin de Cordouen en gîte « éco-construction » ;
- décidé de solliciter le transfert d'une superficie totale d'environ 5 000 m<sup>2</sup> de manière à émettre l'aménagement des abords par le Conseil Départemental de la Mayenne ;
- de solliciter l'aide financière de 500 000 € TTC proposée par le Conseil Départemental de la Mayenne ;
- de lancer la consultation des maîtres d'œuvre dans le cadre de ce projet ;

### **9. Déchets - Composteurs**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé de fixer le prix de vente des composteurs au prix unitaire de 20,00 € TTC.

### **10. Bourses Apprentis**

VU la délibération n°2014CCMA143b du Conseil de Communauté en date du 18 septembre 2014 portant maintien et extension du dispositif de bourse apprentis sur l'ensemble du territoire ;

Le Conseil de Communauté, à la majorité (1 abstention ; 38 Pour) a approuvé les modifications à intervenir au règlement des bourses aux apprentis et celui de la bourse à l'installation